



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

7 juillet 2015

Le Valais lutte contre l'extinction du crapaud sonneur à ventre jaune

(IVS).- Menacé de disparition en Valais comme en Suisse, le crapaud sonneur à ventre jaune fait l'objet d'une mesure de protection ciblée dans la région de Chalais. Objectif: lutter contre son extinction en stabilisant, puis favoriser l'accroissement de sa population.

Le crapaud sonneur à ventre jaune se distingue notamment par ses pupilles en forme de cœur, son ventre gris-noir taché de jaune qu'il expose à ses prédateurs pour les effrayer, sa petite taille (env. 5 cm), son dos brun qui permet un camouflage optimal et, surtout, par sa tendance à disparaître de manière généralisée en Suisse depuis 1980. En Valais central, sur 17 sites répertoriés au début des années 2000, seul un d'entre eux était encore occupé en 2009. C'est pourquoi le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, par son Service des forêts et du paysage (SFP), a entrepris de revitaliser un des derniers habitats de ce crapaud en Valais central, situé dans la région de Crétilion, sur la commune de Chalais. Cette revitalisation est conduite en trois étapes :

- Entre 2012 et 2014, les mares **existantes** ont été réaménagées afin de recréer un biotope adéquat; cette mesure a permis de stopper la régression de l'espèce. En effet, à la fin 2014, un trentaine d'individus ont été recensés sur le site de Crétilion, contre une vingtaine en 2009.
- Dès la fin 2015, l'aménagement de nouvelles mares sera entrepris afin de favoriser l'extension de la population de sonneurs à ventre jaune, désormais stabilisée.
- La troisième étape visera à favoriser la connectivité du site de Crétilion avec d'autres sites potentiellement favorables, par l'aménagement de biotopes « relais », la meilleure façon de garantir le maintien de l'espèce à long terme.

Espèce pionnière typique, le crapaud sonneur à ventre jaune est indicateur de milieux dynamiques en renouvellement constant. Sa disparition est signe de dérèglements susceptibles d'affecter d'autres espèces.

Les causes principales de la régression des populations de ce crapaud sont la disparition de ses sites de reproduction due à l'assèchement des zones humides et la canalisation des rivières, l'intensification et la mécanisation de l'agriculture et du secteur de la construction, ainsi que la suppression des friches et de la végétation rurale.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à M. Yann Clavien, 027 607 10 32, 079 202 95 04 ou au Chef du Service des forêts et du paysage, Olivier Guex, 027 606 32 05 ou 079 279 84 35.

